

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le dix avril

le Conseil Municipal de la commune de ROUCOURT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de MUSIAL Thérèse.

Etaient présents : MUSIAL Thérèse, ROSZYK Marie-Thérèse, CALLEWAERT Christian, DALL'OGGIO Armelle, DUBURQUE André, LASSALLE Michel, LENGRAND Martine, LEGRAND Estelle, PECQUEUR Michel,

Etaient excusés : M.M SCHLAGETER Yves

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mr SCHLAGETER Yves à Mr LASSALLE Michel

Etaient absents non excusés : Mr MASCOT Régis.

Un scrutin a eu lieu, Mr PECQUEUR Michel a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 25 Mars 2013 rédigé par Mme LENGRAND Martine, secrétaire de séance n'est pas approuvé, n'est pas signé par la majorité du Conseil Municipal, faute d'impartialité. Monsieur Lassalle indique que deux erreurs sont commises au niveau des votes pour l'affectation des résultats (où il a voté « pour » et pour le report de la réforme des rythmes scolaires où il a voté « pour ».

1/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

3 TAXES à voter : (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti)

Le produit attendu en 2013, avec les taux de 2012 est de 77 836 €

	Taux moyen départemental	Taux moyen national	Taux communal 2012	Taux proposé au vote 2013
Habitation	37,60	24,54	12,12	12,12
Foncier bâti	19,67	19,67	12,48	12,48
Foncier non bâti	48,18	48,18	32,87	32,87

Madame le Maire propose de ne pas augmenter ces trois taxes cette année, du fait déjà de l'augmentation des bases d'imposition. Elle propose au Conseil Municipal d'approuver ces taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les taux pour 2013, à savoir :

Habitation : 12,12 %

Foncier Bâti : 12,48 %

Foncier non Bâti : 32,87 %

2/ BUDGET PRIMITIF 2013

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la commune n'a plus d'emprunt.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2013, qui s'équilibre de la façon suivante : 284 711,88 € en fonctionnement et 163 017,00 € en investissement, tel qu'il l'a reçu avec la convocation.

Madame Lengrand Martine sollicite des explications sur les comptes, sur les travaux prévus cette année et sur le tableau du personnel. Le tableau de l'effectif du personnel est donné à tous les membres.

Madame Legrand Estelle quitte la séance à 20 heures pour raisons personnelles.

Madame le Maire indique les travaux prévus par la commission des travaux, entre autres : la réfection des

gouttières d'un côté de l'église et la pose d'un grillage pour la protection du clocher contre les nuisances et dégradations liées à la présence de pigeons, la toiture de l'école, la réparation de la cheminée du logement communal (situé 81 rue G. Duburque), la ligne de commande de l'horloge de l'église, l'électricité dans les bâtiments communaux suite au passage du bureau de contrôle, les clôtures du cimetière.

Les travaux d'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments communaux prévus par la Loi pour 2015 feront l'objet d'une étude ainsi que certaines réfections de voiries.

Monsieur Lassalle Michel demande ce qu'il y a au compte 613 (locations). Madame le Maire répond que ce sont les contrats de location, notamment celui des photocopieurs, le bail emphytéotique de la chapelle et location de bennes pour les travaux.

Elle indique les montants prévus qui restent à engager pour l'étude du PLU et ceux pour la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et l'extension du pôle enfance l'étude engagée avec le cabinet Houyez. Il est prévu les honoraires de l'architecte qui sera choisi pour la réalisation du pôle enfance.

Madame Lengrand demande s'il peut être prévu de reprendre les tombes délaissées au cimetière. Madame Roszyk répond qu'elle va reprendre le dossier et voir les démarches qui reste à effectuer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 8 voix « pour » et 1 abstention (Mme Lengrand Martine), d'approuver le budget primitif 2013.

3/ COMMISSION EXTRA COMMUNALE : AJOUT DE MEMBRES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter des membres à la commission extra communale comme prévu lors de la dernière réunion. A savoir : Mme Libéral Cécilia, Mme Sueur Géraldine, Mr Genin Jérôme, Mr Carlier Jérémy, Mme Démolin Isabelle, Mme Bachelet Patricia.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'ajouter ces personnes à la commission extra communale.

DIVERS

Madame le Maire indique qu'il n'y a pas de questions diverses et clôt la séance à 20 h 25.